



Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2026

CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Vendredi, 13 mars 2026 de 08h30 à 13H00

dans la salle de séances au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être délégataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller délégataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis clos : 08H30 - 08H50

- 1.1. Questions de personnel traitées à huis clos ; décision
- 1.2. Office Social ; questions de personnel traitées à huis clos ; avis

Réunion publique : 08H50 - 13H00

- 2.1.1. Déierepark ; construction de nouveaux Bamhaiser ; présentation et discussion
- 2.1.2. Devis ; decision
- 2.2.1. Projet Simpleviu ; Hébergements insolites « Nonnewisen » ; présentation
- 2.2.2. Bail emphytéotique Pavillon 16, rue François Cigrang ; décision
- 3.1. Assemblée Citoyenne; addendum to the Memorandum of Understanding avec DemocracyNext ; decision
- 3.2. Assemblée Citoyenne ; indemnités des participant.e.s ; modification budgétaire ; décision
- 4.1. Entrée Joyeuse « Am Minett » ; présentation
- 4.2. Entrée Joyeuse « Am Minett » ; modifications budgétaires ; décision
- 5. Transactions immobilières ; décision
- 6.1. Questions de personnel ; décision
- 6.2. Office Social ; questions de personnel ; avis

- 7.1. Convention avec l'INAPS relative à la réalisation d'un sondage sportif auprès des citoyens eschois ; décision
- 7.2. Convention tripartite relative à l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'exercice 2026 ; décision
- 7.3. Convention avec l'Amicale du CIS Esch-sur-Alzette ; décision
- 7.4.1. Service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés ; convention bipartite pour l'exercice 2026 ; décision
- 7.4.2. Service d'éducation et d'accueil pour enfants non-scolarisés ; convention bipartite pour l'exercice 2026 ; décision
- 7.5. Convention Carte Jeunes Esch ; avenant ; décision
- 7.6. Convention pour le service d'accompagnement en logement pour jeunes « Jugendwunnen Esch » ; décision
- 7.7. Convention relative aux participations financières à la rénovation de l'immeuble sis 62, rue du Fossé ; décision
- 7.8. Convention avec l'association Graffiti ; avenant ; décision
- 7.9. Convention avec l'association LASEP Esch ; avenant ; décision
- 7.10. Convention avec le Code Club Luxembourg ; avenant ; décision
- 7.11. Convention avec l'association Haus vum Vëlo ; avenant ; décision
- 7.12. Convention TM EnerCoop ; décision

- 8.1.1. FrEsch Asbl ; avenant à la convention-cadre avec l'association pour l'exercice 2026 ; décision
- 8.1.2. FrEsch Asbl ; comité d'accompagnement ; composition ; décision
- 8.2. Convention avec l'association S&P Context Asbl ; avenant pour l'exercice 2026 ; décision
- 8.3. Convention avec la Fondation « Musée National de la Résistance et des Droits Humains » ; avenant pour l'exercice 2026 ; décision

- 9.1. Plan Financier Pluriannuel ; présentation et discussion
- 9.2. Règlement-taxe relatif au service Repas-Sur-Roues ; adaptation ; décision
- 9.3. Crédits Spéciaux ; décision
- 9.4. Relevés et rôles supplétifs de l'impôt foncier ; décision

- 10. EUREGIO ; cotisation pour l'exercice 2026 ; décision

- 11. Autorisation d'ester en justice ; faillite GC Promotions ; décision

- 12.1. Règlement général de la circulation ; modifications ; décision
- 12.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision
- 12.3. Travaux de réaménagement de la rue Dieswee ; décision

- 13. Subsidés extraordinaires ; décision

- 14. Contrats de bail et avenants ; décision

- 15. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'E-Conseil, soit dans le dossier distribué à partir du lundi, 9 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Laetitia LaVecchia
Secrétaire générale adjointe



Christian Weis
Bourgmestre

